



Règlement – Course des Raveillus – 14 janvier 2023

Le samedi 14 janvier 2023, la station de La Plagne Champagny en Vanoise organise sa 11^{ème} édition de course de ski alpinisme renommée : « La Course des Raveillus ».

Les épreuves :

Parcours compétition :

Distance : 8,3km **D + :** 780 m **Terrain :** Hors-piste

Course de ski de randonnée, au format de boucle, en individuel.

Course inscrite au calendrier fédéral FFME et accessible à partir de 15 ans le jour de la compétition (né en 2008).

Parcours loisir :

Distance : 3,3km **D + :** 370 m **Terrain :** Hors-piste

Course de ski de randonnée, au format de boucle, en individuel.

Course inscrite au calendrier fédéral FFME et accessible à partir de 13 ans le jour de la compétition (né en 2010).

Le Départ : 14 janvier à 10h au stade de slalom de Champagny en Vanoise sur le domaine skiable de La Plagne.

Arrivée obligatoire au stade de slalom 15 minutes avant le lancement du départ (8min de montée en télécabine à prendre en compte).

Inscription :

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au vendredi 13 janvier 2023 à 20h. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.njuko.net/raveillus-2023>.

Inscription possible au format papier jusqu'au vendredi 13 janvier 2023 17h30. Disponible à l'Office de tourisme ou en téléchargement sur notre site internet.

Aucune inscription n'est possible le Jour J.

Afin de contrôler votre inscription, vous attribuer un numéro de dossard et vous remettre une contremarque pour accéder au stade de slalom, vous devez passer à l'Office Tourisme (7 Place du Centre) entre 8h à 9h.

Le dossard sera à retirer directement au départ/arrivée du stade de slalom. Il doit être parfaitement visible durant toute la durée de la course.

Pour se rendre au départ, un forfait 1 montée en télécabine sera remis avec le dossard.

Possibilité de laisser un sac avec vêtements de change au départ.

LA SECURITE :

La pratique du ski de randonnée peut présenter des risques pour les candidats s'ils ne respectent pas les règles de sécurité.

Le participant a obligation de présenter un certificat médical autorisant la pratique du ski de randonnée ainsi qu'une attestation d'assurance personnelle couvrant cette pratique, si vous ne détenez pas de licence FFME/CAF. Si celui-ci n'est pas licencié, l'organisation propose une assurance à la journée (voir condition ci-dessous).

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance Diot Montagne partenaire de la 6000D : Impact Multisports est une assurance spécifique pour les activités sportives. Les garanties s'appliquent à toutes les activités. Ce contrat vous est proposé, soit à la journée, soit à l'année suivant la formule choisie, les garanties répondent aux obligations légales et sont acquises dans le monde entier. Pour 3€95 par jour et par personne pour la France, 102€ à l'année par personne pour le monde et 215€ à l'année pour la famille dans le monde, vous bénéficierez des principales garanties suivantes :

- Les frais de recherche, de secours, y compris hélicoptère ;
- Les frais de rapatriement ;
- La responsabilité civile liée à la pratique sportive (en complément ou en remplacement de contrats personnels existants) ;

Une garantie individuelle accident. Vous pouvez consulter les garanties complètes sur : <http://www.impact-multisports.com/>

LES CATEGORIES :

Afin de respecter les dénivelés réglementaires imposés par la FFME les catégories autorisées à participer **au parcours compétition** sont les suivantes :

- Master (1983 et avant)
- Séniors (2002 et avant)
- U20 (2003 et 2004)
- U18 (2005 et 2006)
- U16 (2007 et 2008)

Les U14 (2009 et 2010) peuvent quant à eux concourir sur le parcours loisir. Un classement leur sera dédié.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

- Skis
- Fixations
- Bâtons
- Peaux
- Casque
- Gants
- Sac à dos
- DVA
- Pelle à neige
- Sonde à neige
- Couverture de survie
- Lunettes de soleil
- Sifflet

S'il vous manque du matériel le jour de la compétition les magasins de sport partenaires de l'Office de tourisme sauront vous aider en cas de problèmes avant votre montée sur la station.

ITINERAIRE :

- **PARCOURS COMPETITION :**

Le départ est donné au pied du stade de slalom de Champagny en Vanoise. Le point culminant de la montée se situe à la mi-hauteur de la Pointe du Sérac, 780m plus haut que le point de départ. Un parc pour départ sera signalé. Lors de la descente une remontée avec ski sur le dos sera exigée. Celle-ci permet de rejoindre un point haut afin de rejoindre le stade de slalom. Les coureurs sont pointés à différents contrôles situés sur le parcours. Un barrage horaire sera mis en place au niveau du point culminant du parcours, après **1h45** de course. Les coureurs auront alors le choix, soit de monter jusqu'à l'arrivée soit de redescendre, toujours accompagnés du serre-fils. Ils ne seront donc pas classés pour cause de time out. Il n'y a pas de ravitaillement prévu sur le tracé et aucune assistance extérieure pendant la course n'est autorisée.

- **PARCOURS LOISIR :**

Le départ est donné au pied du stade de slalom de Champagny en Vanoise. Le point culminant est sur la crête des Borseliers, 370m plus haut que le point de départ. Un parc pour départ sera signalé. La descente sera entièrement en hors-piste et permet de rejoindre l'arrivée, au stade de slalom. Les coureurs sont pointés à différents contrôles situés sur le parcours. Un barrage horaire sera mis en place au niveau du point culminant du parcours, après **1h** de course. Les coureurs auront alors le choix, soit de monter jusqu'à l'arrivée soit de redescendre, toujours accompagnés du serre-fils. Ils ne seront donc pas classés pour cause de time out. Il n'y a pas de ravitaillement prévu sur le tracé et aucune assistance extérieure pendant la course n'est autorisée.

ANNULATION ET REPORT DE L'ORGANISATEUR :

Selon les conditions météorologiques et nivologiques, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course sans report et de modification du parcours.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement. En cas de rétractation de l'athlète pour motif médical, avant le 12/01/23, son inscription lui sera remboursée. L'athlète devra prévenir l'organisation à l'adresse suivante animation.champagny@la-plagne.com avant le 13/01/23.

Le remboursement se fera dans un délai de 30 jours.

CLASSEMENT & REMISE DES PRIX :

L'organisation récompensera au scratch les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

L'organisation récompensera sur le parcours compétition les 3 premiers hommes et 3 premières femmes dans les tranches d'âge suivantes :

- Master (1983 et avant)
- Séniors (1984 à 2002)
- U20 et U18 (2003 à 2006)
- U16 (2007 à 2008)

Pour la course loisir, seul les 3 premiers hommes et 3 premières femmes U14 (2009 et 2010) seront récompensés.

La remise des prix se déroulera à partir de 12h ; au départ de la course.

RAVITAILLEMENT :

Une collation et des boissons chaudes sont incluses dans le prix d'inscription. La collation se déroulera en extérieur à l'arrivée de la course.

LA PLAGNE RANDO CHALLENGE :

Les participants ayant choisi la formule compétition peuvent concourir au « La Plagne Rando Challenge », en s'inscrivant dans 3 autres courses de ski-alpinisme du Domaine Skiable La Plagne. A l'issue des 4 courses les 3 meilleurs compétiteurs hommes et les 3 meilleures compétitrices dames au scratch, se verront récompenser lors de la finale le **25 mars 2023, Triface**, à Plagne Centre.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Les informations personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'OTGP en tant qu'organisateur de la course et à ses sous-traitants habilités pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Vos nom, prénom, club de sport et les résultats du classement sont communiqués à la FFME, à la presse locale mis en ligne sur le site www.la-plagne.com.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données par courrier postal auprès de l'OTGP ou par mail : privacy@la-plagne.com.

Pour d'avantage d'informations quant à l'exercice de vos droits, retrouvez notre politique de confidentialité sur : <https://www.la-plagne.com/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles>.

DROIT A L'IMAGE :

Par sa participation à la Course des Raveillus, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Tout point non prévu dans le présent règlement relève de la décision de l'organisateur. Un briefing sera proposé aux coureurs avant le départ. Les organisateurs se réservent le droit de modifier certains points du règlement pour des questions de sécurité.